

**DELEGATION POUR LA DESTRUCTION
DES ANIMAUX NUISIBLES**

(Article R 227.7 du Code Rural)

Je soussigné, Monsieur

propriétaire, possesseur ou fermier, délègue à :

Monsieur

Piégeur Agréé de l'ACCA de

le droit de procéder à la destruction des animaux nuisibles sur l'ensemble de mes propriétés.

Fait à, le

DECLARATION DE PIEGEAGE

ACCA de :

AGREMENT PIEGEUR N° :

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

.....

MOTIFS

Régulation des populations de prédateurs en vue de préserver les populations de gibiers et d'éviter toutes déprédations vis-à-vis des animaux domestiques.

EPOQUE DE PIEGEAGE

DU AU
(possibilité de piéger dès l'arrivée de la neige)

CATEGORIES DE PIEGES UTILISES

- Boîtes à fauves permettant la capture des animaux vivants [] Cocher les cases correspondantes
- Pièges à appâts et à oeufs (kill-trap, pièges en "X") []
- Collets munis d'un arrêtoir []
- Pièges à lacet []
- Pièges assommoirs []
- Cages à corvidés []

ZONES DE PIEGEAGE

.....
.....
.....
.....

Visa de la Mairie

Fait en 4 exemplaires

A Le
Signature du Piéreur :

DESTINATAIRES :

- la Mairie,
- la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt,
- la Fédération des Chasseurs qui vous enverra en retour le carnet de piégeage (Haute-Savoie uniquement),
- le Piéreur.